



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 116168

Texte de la question

Mme Dominique Orliac attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les revendications exprimées par plusieurs masseurs-kinésithérapeutes de son département, le Lot. Ces derniers demandent à ce que plusieurs mesures soient adoptées par le Gouvernement afin de valoriser leur profession, à savoir : une revalorisation tarifaire face à l'augmentation incessante des charges, un tarif unique qui permettrait de simplifier les processus administratifs, une reconnaissance professionnelle avec autonomie et consultation en première intention, une protection de leur diplôme d'État contre les illégaux et finalement un cursus d'étude en adéquation avec le processus de Bologne. Cet appel vise à faire accepter la légitimité des kinésithérapeutes et à interpeller les pouvoirs publics qui se doivent d'accorder une meilleure considération aux problèmes professionnels quotidiens rencontrés par les masseurs-kinésithérapeutes. Aussi, elle souhaiterait connaître la position du ministre sur cette problématique importante et s'il entend intervenir rapidement et efficacement dans ce sens.

Texte de la réponse

Le processus de réingénierie du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute a été engagé en décembre 2007. Il a pour objet d'améliorer la formation du métier de masseur-kinésithérapeute et d'inscrire cette formation dans le cadre du schéma licence-master-doctorat initialisé au niveau européen. Pour répondre à ces objectifs, le ministère chargé de la santé a souhaité conduire une démarche qui s'appuie sur l'exercice du métier à travers l'élaboration de référentiels d'activités et de compétences, en vue de définir un référentiel de formation en accord avec ces exigences. Cette démarche vise à assurer une offre de soins adaptée aux besoins de la population et aux évolutions futures tant sur le plan des caractéristiques de la demande que des évolutions technologiques. En outre, la méthode cherche à anticiper ces évolutions en formant des professionnels aptes à l'autonomie et à la réflexion sur leurs pratiques professionnelles. Les travaux de réingénierie du diplôme d'État des masseurs-kinésithérapeutes ont d'ores et déjà permis d'élaborer les référentiels d'activités et de compétences. Le nouveau programme de formation du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute est en cours d'élaboration avec, en particulier, la définition des domaines de savoirs et la construction des unités d'enseignement en lien avec l'exercice de la kinésithérapie.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Orliac](#)

Circonscription : Lot (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116168

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2011, page 8339

Réponse publiée le : 4 octobre 2011, page 10657